

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD42

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 56, substituer aux mots :

« présent bail »,

les mots :

« bail réel immobilier littoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.